



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE LA POLYVALENTE LAVIGNE TENUE LE 27 mai 2019



1. Ouverture de la séance

Mme Sophie Lalonde déclare la séance ouverte. Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h 33.

2. Vérification des présences et constatation du quorum

Étaient présents :

Éric Giroux (parent)
Mélissa Blais (parent)
Karine Legault (parent)
Ève Gamache (parent)
Isabelle Mayer (personnel de soutien)
Isabelle Blais (parent)
Judith Perron (personnel professionnel)
Sophie Lalonde (parent)
Daniel Legault (enseignant)
Jacinthe Charbonneau (parent)
Isabelle St-Jacques (parent)
Alexandre Hudon (enseignant)
Nathalie Ladouceur (enseignante)
Daniel Legault (enseignant)
Karim Adjaïlia (directeur)

Étaient absents :

Mélanie Bouchard (enseignante)
Tanya Lepage (enseignante)
Stéphanie Savard (enseignant)
Krystale Bissonnette (vice-présidente conseil étudiant)
Marie-Ève Kingsbury (présidente de l'école)

3. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 29 avril 2019;*
5. Parole à l'assemblée;
6. Correspondance;
7. Mot de la présidence;
8. Mot de la direction;
9. Mot comité-élève;

10. Information;

- 10.1 Activités internes;*
- 10.2 Horaire parascolaires;*
- 10.3 Procédure révision de note.*

11. Point (s) pour consultation;

- 11.1 PTRDI 2019-2022.

12. Point (s) pour approbation;

- 12.1 Activités externes;*
- 12.2 Plan de lutte;
- 12.3 Résolution (projet programme Régional);
- 12.4 Résolution TSA.

13. Point (s) pour adoption;

- 13.1 Budget;
- 13.2 Assemblée générale (septembre 2019).

14. Varia;

15. Levée de l'assemblée.

EPL-18-19
043

Ajout du point 12.5, Fondation Triomphe et au varia le point Bourse du C.É.

Il est proposé par Mme Nathalie Ladouceur et appuyé par Mme Isabelle Mayer que l'ordre du jour soit adopté.

4. **Adoption et suivi du procès-verbal du 29 avril 2019**

EPL-18-19
044

Retirer le mot «option» au point 10.2. Également, nous offrons un dîner et non un souper.

Il est proposé par M. Éric Giroux et appuyé par Mme Isabelle Mayer que le procès-verbal du 29 avril 2019 soit adopté.

5. **Parole à l'assemblée**

Deux élèves du 2^e secondaire et deux élèves du 4^e secondaire sont présents. Ils ont beaucoup de questionnement concernant le nouvel horaire l'an prochain. Le directeur explique qu'il s'agit d'un projet d'un an. Un bilan sera fait à la fin de l'année prochaine à ce sujet. Pour les personnes responsables des activités telles que la gymnastique, ceux-ci seront mis au courant. Pour ce qui est des élèves qui travaillent à l'extérieur, le directeur est en contact avec la chambre de commerce. Également, la mère d'un élève est présente. Elle demande si l'horaire change à cause du primaire. Le directeur répond que non. Elle demande combien d'élèves se sont inscrits en parascolaires. Le directeur répond que 258 élèves se sont inscrits pour l'année 2018-2019. Elle demande également pourquoi le sondage a eu lieu en fin d'année. Le directeur explique que le nouveau gouvernement est entré en octobre et que le projet est disponible maintenant pour l'année 2019-2020. Celle-ci trouve qu'avec ce changement d'horaire les enfants vont arriver plus tard à la maison et demande pourquoi les autobus ne peuvent pas fournir deux transports? Le directeur explique qu'il est impossible de fournir un deuxième transport sans frais supplémentaire. Il explique également que nous parlons d'un délai d'une vingtaine de minutes seulement. Les élèves auront la chance de faire leurs devoirs et/ou études à la fin des classes. La mère demande aussi si les élèves décident de marcher à la fin de la 4^e période, est-ce sécuritaire? Le directeur explique qu'une prise de présences sera faite aux débuts des activités. Dernier questionnement, pourrait-on faire un compromis et que les activités se déroulent sur 3 jours et non 5 jours. Le directeur explique qu'il pas de notre décision, mais de celle du ministre qui demande d'ajouter 1 hre par jour en ce qui concerne la parascolaire. Également, d'ici 3 ans, les activités parascolaires seront obligatoires.

6. Correspondance

Sans objet.

7. Mot de la présidence

Mme Sophie Lalonde quitte après 10 ans. Elle remercie les gens et souhaite longue vie à cette belle équipe-école. Elle remercie également les membres du conseil d'établissement.

8. Mot de la direction

Le directeur mentionne qu'il apprécie travailler avec les membres du conseil d'établissement et sent de plus en plus faire partie de la communauté d'Argenteuil.

9. Mot comité-élève;

Les deux représentantes sont absentes.

10. Information

10.1 Activités internes

Le comité est informé des projets d'activités internes.

10.2 Horaire parascolaires

Le comité est en accord avec l'horaire.

10.3 Procédure révision de note

D'ici deux semaines environ, les enseignants et les enseignantes recevront les documents. La procédure des changements des notes est valable autant pour les notes d'étape que les notes d'examens. L'enseignant ou l'enseignante doit avoir de bons arguments, car les parents ont le droit de demander une révision. Mme Geneviève Tauvette déposera l'ancien modèle en attendant de recevoir le nouveau.

11. Point pour consultation

PTRDI 2019-2022 : 1000 élèves. Nous sommes à pleine capacité. D'ici 4 ans le nombre d'élèves aura augmenté à 1100 élèves. La Regional Laurentian High School est prête à nous fournir des locaux.

12. Point pour approbation

12.1 Activités externes :

Conformément à l'article 87 de la LIP, le conseil d'établissement approuve les activités externes.

Les activités #089 à #091 sont approuvées.

Il est proposé par M. Éric Giroux et appuyé par Mme Nathalie Ladouceur que les projets d'activités soient approuvés.

EPL-18-19
046

12.2 Plan de lutte :

Conformément à l'article 75.1 de la LIP, le conseil d'établissement approuve le plan de lutte.

Mme Geneviève Tauvette présente le document.

Il est proposé par Mme Nathalie Ladouceur et appuyé par M. Alexandre Hudon que le plan de lutte soit approuvé.

EPL-18-19
047

12.3 Résolution (programme Régional) :

Conformément à l'article 94 de la LIP, le conseil d'établissement approuve la résolution.

M. Adjaïlia explique que pour l'année scolaire 2020-2021, un partenariat est possible avec Performance Plus ainsi que le Cégep de Saint-Jérôme. En avant-midi, les élèves auraient des cours réguliers. En après-midi, les élèves avec le DEP iraient suivre leurs cours. En 2 ans 1/2, les jeunes pourraient obtenir soit un DES ou un DEP. Une maquette est en cours afin de pouvoir la déposer en décembre 2019 au secrétariat général. Le transport scolaire serait assumé par le gouvernement.

Il est proposé par Mme Nathalie Ladouceur et appuyé par Mme Isabelle Mayer que la résolution pour le programme régional soit approuvée.

EPL-18-19
048

12.4 Résolution TSA :

Conformément à l'article 94 de la LIP, le conseil d'établissement approuve la résolution.

Un don de 5 000\$ est remis par l'organisation Les créations d'Argenteuil pour les élèves de la classe TSA.

Il est proposé par Mme Nathalie Ladouceur et appuyé par Mme Judith Perron que la résolution soit approuvée.

EPL-18-19
049

12.5 Résolution Fondation Triomphe

Conformément à l'article 94 de la LIP, le conseil d'établissement approuve la résolution.

L'activité devait avoir lieu au courant de la semaine, mais celle-ci a été changée de date suite aux élèves qui sont en stage. Il s'agit d'un montant de 500\$. Une activité aura lieu sous peu.

Il est proposé par Mme Nathalie Ladouceur et appuyé par M. Éric Giroux que la résolution soit approuvée.

13. Point (s) pour adoption

EPL-18-19
050

13.1 Budget initial et règle de transférabilité :

Conformément à l'article 95 de la LIP, le conseil d'établissement adopte le budget initial et les règles de transférabilité.

Il est proposé par Mme Nathalie Ladouceur et appuyé par M. Éric Giroux que le budget initial et les règles de transférabilité soient adoptés.

EPL-18-19
051

13.2 Assemblée générale (septembre 2019) :

Conformément à l'article 96.15 de la LIP, le conseil d'établissement adopte les frais chargés aux dineurs.

L'assemblée générale des parents se tiendra le 16 septembre 2019.

Il est proposé par M. Éric Giroux et appuyé par Mme Nathalie Ladouceur que la date de la prochaine assemblée générale des parents soit le 16 septembre 2019.

14. Varia

Bourse C.É. : La bourse sera utilisée pour récompenser les élèves qui ont fait du bénévolat aux Petits déjeuners. Un diner (4 services) leur sera servi le 3 juin prochain.

EPL-18-19
052

15. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée à 20 h 30.

Il est proposé par Mme Nathalie Ladouceur et appuyé par M. Éric Giroux que la levée de l'assemblée soit levée.

Présidente

Secrétaire